



Expression du besoin simplifiée – Phase candidature

Le site du CEA de Gramat est un des cinq centres de la Direction des Applications Militaires du Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives (CEA). Il met en œuvre des compétences diverses dans les domaines de la détonique et de l'électromagnétisme. Le CEA/Gramat est situé sur la commune de Gramat (46500), au 3543 avenue André Malraux, BP 80200, dans le département du Lot, appartenant à la région administrative d'Occitanie.

Le CEA/Gramat occupe une superficie de 325 hectares et comprend 131 bâtiments, dont certains en secteur pyrotechnique. Le centre est accessible pour ses salariés de 7h à 20h.

Le CEA Gramat renouvelle son marché de maintenance d'un parc de machine. Le parc de machines concernées par cette prestation est constitué de plus d'une centaine de machines standard dites du commerce, à contrario de machines très spécifiques, voire uniques présentes également sur le site.

La prestation comprend six postes :

- Prestation 1 : Mangement de la prestation (dont prise en charge)
- Prestation 2 : Plan de maintenance préventive
- Prestation 3 : Correctifs
- Prestation 4 : Opérations sur devis
- Prestation 5 : Fournitures
- Prestation 6 : Réversibilité

• **Prestation 1 : Mangement de la prestation (dont prise en charge)**

La préparation, l'organisation des prestations et le respect des exigences posées dans le DCE nécessitent une activité de management.

• **Prestation 2 : Plan de maintenance préventive**

Le plan de maintenance préventive a pour objectif d'entretenir les équipements du périmètre selon les plans de maintenance des constructeurs, notamment les changements des consommables, et selon la réglementation en vigueur. Elle permet également de vérifier :

- leur bon fonctionnement et leur maintien de performances techniques ou sécuritaires, notamment par des relevés de compteur ou de pression, par des réglages et par des étalonnages,
- de réduire le risque des pannes correctives,
- d'identifier des pannes correctives imminentes ou résiduelles, notamment par des tests de bon fonctionnement des organes du périmètre du Marché. Les tests d'organes de sécurité comme les boutons d'arrêt d'urgence, les capteurs d'ouvertures de capot ou de protections, doivent clairement apparaître dans le rapport,
- d'identifier des vétustés et des obsolescences.

Le contenu et la périodicité de ce plan sont initiés durant la phase de prise en charge.

- **Prestation 3 : Correctifs**

La maintenance corrective a pour objectif de remettre en état de fonctionnement nominal les équipements défaillants du périmètre. Cette remise en état doit passer prioritairement par la réparation et non l'échange standard des pièces ou des équipements défectueux.

- **Prestation 4 : Opérations sur devis**

Le Titulaire doit établir un devis pour des opérations non décrites dans les autres postes.

Le périmètre des opérations est le suivant :

- Fournitures de pièces de rechange pour stock CEA ou mesures préventives (vétusté),
- Dépassement forfait de pièce de rechange corrective,
- Conseils sur l'infrastructure du périmètre,
- Evolutions préventives,
- Travaux de maintenance,
- Prise en compte d'opérations effectuées par un tiers impactant le périmètre du Titulaire.

- **Prestation 5 : Fournitures**

Certaines pièces d'usures ou de fournitures liées aux machines peuvent être demandées par le CEA au Titulaire.

- **Prestation 6 : Réversibilité sortante**

À l'échéance de fin du Marché, le CEA ou un tiers mandaté par lui doit pouvoir reprendre sans difficulté l'ensemble des prestations. A ce titre, le Titulaire garantit au CEA que tous les moyens seront mis en œuvre pour assurer la réversibilité des prestations. Une phase de réversibilité sortante correspondant au recouvrement entre le Titulaire et le titulaire suivant est prévue durant la période de fin de la prestation.

La durée effective sur le centre CEA cumulée, ne doit pas dépasser 10 jours.

Ce marché sera conclu pour 6 ans.

Le besoin sera détaillé dans le cahier des charges diffusé en phase offre.